

NOTE DE SERVICE

N° 04/D/2021/DAM

Diffusion : Personnel médical, sages-femmes, équipe de Direction.

Le 23 janvier 2026

OBJET : Elections de la Commission médicale d'établissement

La Direction du Centre hospitalier d'Ajaccio organise les élections pour renouveler les membres de la Commission médicale d'établissement dont le mandat est arrivé à terme.

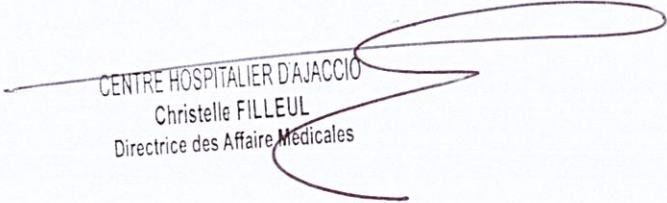
Le présent guide des élections valant règlement électoral et convocation des élections a été élaboré par le directeur en concertation avec le président de la CME, en conformité avec les textes en vigueur. Le guide électoral précise le calendrier, la procédure ainsi que les règles de la consultation.

Compte tenu de la mise en ligne des listes des électeurs et éligibles par collège le 26 janvier 2026, le premier tour de scrutin aura lieu le **lundi 9 mars 2026** et la nouvelle CME sera installée le 30 mars 2026 (date de la proclamation officielle des résultats).

Dans l'hypothèse où il ne serait pas nécessaire d'organiser un deuxième tour de scrutin, la séance de la CME, consacrée à l'élection du Président de la CME, du Vice-Président de la CME, du bureau de la CME et des deux représentants de la CME au Conseil de surveillance, pourra être avancée.

Pour le Directeur
Par délégation de signature,

Christelle FILLEUL
Directrice des Affaires Médicales



CENTRE HOSPITALIER D'AJACCIO
Christelle FILLEUL
Directrice des Affaires Médicales